

Cosaé Territoriaux

Une couverture responsable et adaptée
pour accompagner les agents de la
fonction publique territoriale et leur famille.

Solution labellisée pouvant bénéficier de la participation financière de votre employeur.



Groupe malakoff médéric humanis

radiance.fr

Le décret du 8 novembre 2011 ouvre la voie de la solidarité, de l'amélioration de la protection sociale et du pouvoir d'achat des fonctionnaires et agents non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Ce cadre juridique précis permet aux collectivités employeurs de contribuer au financement de la protection sociale de leurs agents en santé :

- ▶ facilitant l'accès aux soins du plus grand nombre
- ▶ limitant les conséquences des aléas de la vie sur le budget des agents

UNE GAMME COMPLÈTE

DE GARANTIES

- ❖ 4 solutions adaptées à votre situation familiale et à votre âge pour payer le prix le plus juste et profiter de la meilleure couverture possible.
- ❖ Votre régime couvre vos dépenses de santé courantes, les soins dentaires, l'optique, et vous offre des avantages comme la prime de naissance ou la gratuité à partir du 3^{ème} enfant.

À QUI S'ADRESSE

CETTE OFFRE ?

- ❖ Aux fonctionnaires et agents non titulaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.
- ❖ Aux retraités de la Fonction Publique Territoriale.

GARANTIES

- ❖ Vous êtes protégé sur l'essentiel grâce aux garanties de base incontournables disponibles sur 4 niveaux de couverture : l'hospitalisation, les frais médicaux, la pharmacie, les garanties dentaires, optiques, l'appareillage.
- ❖ **COSAE TER 1** : la couverture minimum conforme au panier de soin minimum
- ❖ **COSAE TER 2** : l'indispensable pour un budget allégé
- ❖ **COSAE TER 3** : une complémentaire santé solide pour un budget santé maîtrisé
- ❖ **COSAE TER 4** : une couverture renforcée pour être assuré en toutes circonstances

UNE GARANTIE INNOVANTE

- ❖ **Pour tous et pour tous les sports et loisirs** : avec la Garantie Sports et Loisirs, vous êtes couvert pour toutes vos activités sportives et de loisirs en cas d'accident : ski, plongée, cyclisme, roller, natation, saut à l'élastique, embarcations à voile, footing, sports en salle, promenade...
- ❖ **En toutes circonstances** : à titre individuel ou en famille, au sein d'un club à adhésion annuelle ou abonnement mensuel, au cours d'une compétition en tant qu'amateur.



UN CONTRAT LABELLISÉ, RESPONSABLE ET SOLIDAIRE

- ❖ **Solidaire** : les cotisations ne sont pas fixées en fonction de l'état de santé des agents et de leurs bénéficiaires. Aucune information médicale n'est réclamée.
- ❖ **Responsable** : conforme aux dernières évolutions de la réglementation concernant les contrats responsables (18/11/2014).
- ❖ **Labellisé** : contrat qui vous permet de bénéficier de la participation financière de votre employeur.

4 FORMULES ADAPTÉES À VOS BESOINS

Au 1 ^{er} janvier 2019		Taux de l'assurance maladie obligatoire	COSAE TER 1 (1)	COSAE TER 2 (1)	COSAE TER 3 (1)	COSAE TER 4 (1)
SOINS DE VILLE (secteur conventionné et non conventionné) ⁽²⁾	Consultations et visites généralistes	70%	100%	100%	160% / 140% ⁽³⁾	200% / 180% ⁽³⁾
	Consultations et visites spécialistes	70%	100%	150% / 130% ⁽³⁾	220% / 200% ⁽³⁾	250% / 200% ⁽³⁾
	Petite chirurgie et actes de spécialistes	70%	100%	150% / 130% ⁽³⁾	220% / 200% ⁽³⁾	250% / 200% ⁽³⁾
	Imagerie médicale et actes cliniques d'imagerie	70%	100%	100%	100%	100%
	Auxiliaires médicaux	60%	100%	100%	100%	100%
	Frais d'analyses et de laboratoire	60%	100%	100%	100%	100%
	Transport	65%	100%	100%	100%	100%
Médecine alternative	-	-	30€ /séance 3 séances /an	40€ /séance 3 séances /an	50€ /séance 3 séances /an	50€ /séance 5 séances /an
PHARMACIE ET PRODUITS PHARMACEUTIQUES	Pharmacie remboursée	15%, 30%, 65%	100%	100%	100%	100%
	Vaccins non remboursés	-	-	30€ /an	50€ /an	75€ /an
	Contraceptifs non remboursés	-	40€ /an	40€ /an	40€ /an	60€ /an
<i>Un équipement (1 monture + 2 verres) tous les deux ans, sauf en cas d'évolution de la dioptrie ou pour les mineurs (un équipement tous les ans), à partir de la date d'achat.</i>						
OPTIQUE	Monture Adulte	60%	65€	100€	130€	150€
	Monture Enfant	60%	50€	75€	100€	150€
	Verre simple	60%	55€	78€	93€	105€
	Verre complexe	60%	100€	110€	120€	138€
	Verre hyper complexe	60%	105€	145€	188€	255€
	Lentilles correctives acceptées	60%	100% + 210€ /an	100% + 245€ /an	100% + 280€ /an	100% + 510€ /an
	Lentilles correctives refusées	-	-	150€ /an	235€ /an	275€ /an
Chirurgie réfractive	-	-	200€ /œil	540€ /œil	795€ /œil	
DENTAIRE	Soins dentaires remboursés par la S.S	70%	125%	125%	125%	130%
	Parodontologie remboursée par la S.S	70%	100%	100%	100%	130%
	Inlays - Onlays	70%	125%	125%	125%	130%
	Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	70%	200%	300%	350%	400%
	Orthodontie remboursée par la S.S.	100%	125%	200%	275%	350%
	Orthodontie non remboursée par la S.S.	-	-	100% BR	175% BR	250% BR
	Implantologie	-	-	500€ /an	500€ /an	500€ /an
HOSPITALISATION (secteur conventionné et non conventionné) ⁽²⁾	Honoraires dans le cadre d'un séjour hospitalier	80 ou 100%	100%	150% / 130% ⁽³⁾	200% / 180% ⁽³⁾	250% / 200% ⁽³⁾
	Frais de séjour	80 ou 100%	100%	100%	100%	100%
	Forfait journalier hospitalier	-	20€ /jour (15€ en psychiatrie)	20€ (15€ en psychiatrie)	20€ (15€ en psychiatrie)	20€ (15€ en psychiatrie)
	Chambre particulière	-	-	60€ /jour	70€ /jour	90€ /jour
	Chambre particulière ambulatoire	-	-	15€ /jour	20€ /jour	20€ /jour
	Frais d'accompagnant (enfant - 16 ans)	-	65€ /an 30 jours par an	65€ /an 30 jours par an	65€ /an 30 jours par an	65€ /an 30 jours par an
Participation forfaitaire pour actes coûteux	-	18€	18€	18€	18€	
APPAREILLAGE	Appareillage	60%	150%	200%	300%	400%
	Auditif Prothèses auditives, piles et entretiens de la prothèse remboursés par la S.S.	60%	150%	250%	300%	400%
PRÉVENTION	Détartrage annuel	70%	100%	100%	100%	100%
	Ostéodensitométrie	70%	100%	100%	100%	100%
	Traitement anti-tabac	-	50€ /an	50€ /an	50€ /an	75€ /an
CURES THERMALES	Honoraires et traitements	65%	100%	100%	100%	100%
	Forfaits cures thermales : transport et hébergement	-	-	100€ /an	160€ /an	320€ /an
ASSISTANCE ET SERVICES	Allocation maternité	-	-	200€	250€	380€
	Garantie sports et loisirs	-	Inclus	Inclus	Inclus	Inclus
	Assistance et conseils	-	24h/24 et 7j/7	24h/24 et 7j/7	24h/24 et 7j/7	24h/24 et 7j/7

(1) Les taux de remboursement sont exprimés en % de la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire. Les montants des forfaits sont exprimés hors remboursement de l'assurance maladie obligatoire.
(2) En secteur non conventionné, les remboursements sont effectués sur la base du tarif d'autorité.

(3) Signataires / Non signataires : OPTAM / OPTAM-CO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée / Option Pratique Tarifaire Maîtrisée - Chirurgie Obstétrique). Elles remplacent, à compter du 1^{er} janvier 2017, le Contrat d'Accès aux Soins (CAS). Les garanties concernées visent toutefois l'ensemble des dispositifs de pratique tarifaire maîtrisée, y compris le CAS durant sa période provisoire de coexistence avec l'OPTAM / l'OPTAM-CO.

Les remboursements s'inscrivent dans le respect du parcours de soins. Ils sont exprimés en % et s'appliquent à la base de remboursement de l'assurance maladie obligatoire en vigueur à la date des soins, dans la limite des frais engagés. Taux de remboursement de l'assurance maladie obligatoire au 1^{er} janvier 2016, sous réserve du respect du parcours de soins et de modification de taux en cas de dépassement de l'objectif de dépenses de soins.

Les présents remboursements respectent les dispositions légales et réglementaires du contrat responsable.

SERVICES ET GARANTIES INCLUS

✦ **Itelis** : la qualité à prix négociés

Le réseau de professionnels de santé d'Itelis ouvre les portes de tarifs négociés et de services privilégiés dans différents secteurs, notamment l'optique, permettant ainsi de diminuer considérablement ses dépenses de santé tout en bénéficiant d'équipements de qualité.

✦ **Hospway** : préparer votre hospitalisation plus sereinement

Pour vous informer sur les services hospitaliers, bénéficiez de :

- Palmarès des hôpitaux et des cliniques par spécialité.
- Analyse de devis des dépassements d'honoraires des chirurgiens par rapport aux dépassements couramment pratiqués sur une zone géographique donnée.
- Conseils pratiques pour bien préparer son séjour à l'hôpital ou celui d'un proche.

✦ **Assistance** : un soutien dans chaque moment

- Assistance 7/7 jours : pour vous accompagner au quotidien.
- En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation suite à un accident corporel ou une maladie. Aide à domicile, soutien dans les démarches administratives ou encore garde des enfants de moins de 15 ans, des ascendants dépendants ou des animaux domestiques, tout est mis en place pour alléger votre quotidien.

La garantie Assistance est adaptable : vous disposez d'un capital de 60 points à répartir selon vos besoins.

✦ **Qualité d'accueil**

100% des appels destinés au service client sont traités directement par des gestionnaires qualifiés.

✦ **Le Fonds social**

Il peut apporter une aide financière aux assurés, sous certaines conditions.

✦ **La télétransmission** : assurant des remboursements en 48h.

✦ **Le tiers payant** : dispense de l'avance de frais auprès de la plupart des professionnels de santé.

✦ **Garantie Sport et Loisirs** : pour être protégé par tous les sports partout dans le monde.



Besoin de renseignements complémentaires ?

Nos conseillers sont à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.

Par e-mail : agencepremium@radiance.fr

 **N° Vert 0 800 402 001**
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE



Groupe **malakoff médéric humanis**